



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
VESOUL

BUDGET REGIE EAU POTABLE  
9 Rue des Casernes - BP 90445  
70000 VESOUL

**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence  
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

Unité de gestion	816	CAV				
Installation	070000460	RESEAU CHAMPDAMOY AMONT				
Point surveillance	656	FROTEY LES VESOUL				
Commune prélèvement	FROTEY LES VESOUL					
Destinataires	ARS DT 70 - COM COM					
Préleveur	LDVH	Date Prél	06/01/2026	Heure Prél	13:30	
Référence commande	2026-001	Date Récept	06/01/2026	Heure Récep	14:00	
Date début analyse	06/01/2026					

RAPPORT D'ESSAI HY262-0032

Analyse de Type A

**Numéro d'échantillon: 02-30**

Lieu exact prélèvement	16 rue Xavier de Montepin
Eau	TRAITEE

**MESURES SUR SITE réalisées par le préleur**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
# Prélèvement	FD T 90-520	GH			
Bioxyde de chlore	DPD	<0.05	mg/L		
# Température	Détermination T°C v4	8.2	°C	/	25

**Examen Bactériologique (Vesoul)**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	10	/mL	/	/
# Spores anaérobies sulfito-réductrices	NF EN 26461-2	<1	/100 mL	/	0
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

### Examen Chimique A (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	7.3	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v4	10.8	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	636	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0.50	NFU		2.0 (≈0.5)
# TH	NF T 90-003	34.4	°F		
# TAC	NF EN ISO 9963-1	29.7	°F		
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10
# Nitrates(NO2)	NF EN 26777	<0.020	mg/L	0.50	
# Chlorures	NF EN ISO 10304-1	5.0	mg/L		250
# Nitrates (NO3)	NF EN ISO 10304-1	16	mg/L	50	
NO3/50 + NO2/3	calcul	0.3	mg/L		1
# Sulfates	NF EN ISO 10304-1	22	mg/L		250
# COT	NF EN 1484	0.82	mg/L		2.0

### Co-traitance (Besançon - accréditation 1-7474)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
# Aluminium total	NF EN ISO 11885	14.3	µg/L		200

### CONCLUSION GENERALE

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Dossier validé le : 12/01/2026

La Responsable microbiologie des eaux

Imprimé le : 12/01/2026

  
Valérie FERRAND

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiées par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.\* données fournies par le client dont le laboratoire ne peut être tenu responsable. Lorsque le laboratoire n'assure pas le prélèvement, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.